

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, adjoint au maire ; M. PIRIS Laurent, M. PIGAGLIO Laurent, M. SCOZZARI Maurice, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. BOURGUIGNON Alain, conseillers municipaux.

Excusés : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire, Mme CAUVET Francine, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. SCOZZARI Maurice a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande le rajout de l'affaire suivante :

- Attribution d'une subvention à la Société de Chasse de Fox-Amphoux au titre de l'année 2025

donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Approbation de la déclaration de projet du parc photovoltaïque sur le Défens valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fox-Amphoux,
- Contrat de maintenance froid – laverie – cuisson et préparation (cantine scolaire),
- Convention entre le Département du Var et la Commune de Fox-Amphoux relative à la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2026,
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Verdon, année 2024,
- Modification budgétaire n°01/2025 sur le budget communal 2025,
- Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS de Fox-Amphoux au titre de l'année 2025,
- Examen et vote du budget primitif 2025 « lotissement la Jeansarde 3ème tranche »,
- Lotissement la Jeansarde 3ème tranche : réalisation d'un prêt relais vente terrain,
- Adhésion à la convention de participation santé du centre départemental de gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 01/01/2026,
- Affaires diverses.

En ce qui concerne le dernier compte rendu du conseil municipal, M. le Maire indique qu'il a été annoté que la délibération portant sur la modification budgétaire n°01/2025 n'a pas été prise et ce tenant compte que l'affectation proposée n'était pas correcte. Cette affaire est donc reprise à cette séance.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rajout de l'affaire demandée, le procès-verbal de la dernière réunion et son annotation et l'ordre du jour est examiné.

Attribution d'une subvention à la Société de Chasse de Fox-Amphoux au titre de l'année 2025 : après examen de la situation de la Société de Chasse de Fox-Amphoux, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer au titre de l'année 2025, une subvention de 5 000 E à la société de chasse de Fox-Amphoux (M. PIRIS Laurent en qualité de membre de ladite association n'a pas pris part au vote).

Approbation de la déclaration de projet du parc photovoltaïque sur le Défens valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fox-Amphoux : après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'approuver la déclaration de projet citée en objet (nommer le secteur naturel Npv et non Nph ; imposer une superficie maximale au sol pour les éléments techniques ; ne plus mentionner le terme « stecal » ; renforcer l'argumentation sur la bonne compatibilité avec le SCOT ; évoquer les échanges avec le SDIS sur la question des OLD).

Contrat de maintenance froid – laverie – cuisson et préparation (cantine scolaire) : le contrat avec HMI (anciennement HORIS) n'étant pas renouvelé, les sociétés Provence Froid et LCI SERAFEC ont été sollicitées pour un contrat de maintenance. Après étude des prestations, le conseil municipal décide de valider le contrat proposé par la société PROVENCE FROID (maintenant 650 E HT ; déplacement 90 E HT ; MO dépannage 75.00 E HT/heure).

Convention entre le Département du Var et la Commune de Fox-Amphoux relative à la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2026 : à l'unanimité, le conseil municipal valide la convention entre le Département du Var et la Commune de Fox-Amphoux citée ci-dessus.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Verdon, année 2024 : à l'unanimité, le conseil municipal adopte le rapport ci-dessus mentionné.

Modification budgétaire n°01/2025 sur le budget communal 2025 : à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification comme suit :
= déduire la somme de 40 314 E du chapitre 21 (article 2158) et affecter 29 664 E au chapitre 041 et 10 650 E au chapitre 20 (compte 202).

Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS de Fox-Amphoux au titre de l'année 2025 : tenant compte d'une augmentation des dépenses concernant les festivités de Noël pour nos aînés, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1 000 E au titre de l'année 2025 et ce en faveur du CCAS de Fox-Amphoux.

Examen et vote du budget primitif 2025 « lotissement la Jeansarde 3ème tranche » :
après avoir été autorisé par délibération du 11/09/2025 à créer un budget « lotissement la
Jeansarde 3ème tranche », M. le Maire propose le budget suivant :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
= fonctionnement	805 180 E	805 180 E
= investissement	800 000 E	800 000 E

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget présenté.

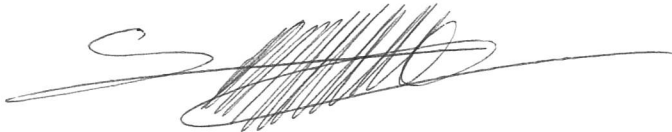
Lotissement la Jeansarde 3ème tranche : réalisation d'un prêt relais vente terrain :
afin de pouvoir réaliser les travaux de viabilisation, à l'unanimité, le conseil municipal
décide de réaliser un prêt relais de 800 000 E (durée 24 mois, taux 2.59%).

**Adhésion à la convention de participation santé du centre départemental de gestion
du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 01/01/2026 :** à
l'unanimité, le conseil municipal valide à compter du 01/01/2026 l'adhésion à la
convention ci-dessus mentionnée et accorde une participation financière mensuelle de
15 E aux agents adhérents (3 agents au 01/01/2026).

AFFAIRES DIVERSES : /

La séance est levée à 19H30.

Le secrétaire,



le Maire,

